

Vive la liberté : Je nique Conrad et j'enc... ceux qui l'écoutent



C'est mon petit rap à moi et j'ai bon espoir que la justice ne me fera pas de misères.

Petit rappel des faits d'abord. Nick Conrad, dans une de ses chansons, appelle à « pendre les Blancs » et à « tuer des bébés blancs ». Dans une autre, il dit vouloir « baiser la France jusqu'à l'agonie ». Une plainte a été déposée contre lui et elle a été classée sans suite.

Dans Atlantico, Nicolas Moreau se félicite de cette décision. Pour lui, la liberté d'expression est un bien absolu qui ne doit pas être judiciairisé. Il écrit :

« Les opinions ne se censurent pas. Elles se combattent. Par l'intelligence. Par la rationalité. (...) Mais pas par la justice ni par la force. Pas par le refus de tout effort intellectuel. D'abord parce que cela ne fonctionne pas. Mais également par ce que cela est mortifère pour la démocratie ».

Pourquoi pas ? Les « opinions » de Nick Conrad doivent être combattues donc. Ma rationalité et mon intelligence étant limitées, il va me falloir argumenter avec le seul langage que ce rappeur est susceptible de comprendre. Je nique Conrad ! Et

j'enc... ceux (des dizaines de milliers) qui l'écoutent !

Dans le même ordre d'idée, on pourrait imaginer un identitaire blanc qui chanterait « pendez les Noirs, tuez les bébés noirs! » Il ne serait pas poursuivi par la justice et se verrait gentiment opposer des arguments rationnels.

Supposons encore qu'un fanatique juif énervé par Dieudonné le traite de « gros connard de négro ». Il faudrait alors débattre avec lui afin de lui démontrer qu'il a tort. Et au nom de quoi un raciste qui qualifierait les Arabes de « bougnoules » serait-il sanctionné ? Dans son cas, il conviendrait également de faire appel à l'intelligence et à la rationalité.

On connaît l'adage, « *la liberté des uns s'arrête là où commence la liberté des autres* ». En voilà un autre : ma liberté, notre liberté, vaut autant que celle de Nick Conrad. C'est pourquoi – je le répète – je nique Conrad ! Et c'est pourquoi j'enc... ceux qui l'écoutent ! Ils sont très nombreux. Et c'est ça qui pose problème.

Benoit Rayski

PS : Je note que Renaud Camus est poursuivi pour avoir écrit que « la France est mille fois plus colonisée qu'elle n'a colonisé elle-même ». Heureusement qu'il n'a pas écrit que la France était colonisée par Nick Conrad et les siens.